

Granby, le 17 juin 2016

LE DÉPÔT DE GARANTIE

Un obstacle majeur pour l'accès au logement des ménages moins fortunés

Monsieur Martin Coiteux,
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Le Groupe actions logement-habitation (GAL-H) rattaché au Groupe actions solutions pauvreté (GASP), souhaite vous exprimer ses vives inquiétudes quant à la possibilité que soit légalisé au Québec le dépôt de garantie lors de la location d'un logement.

La légalisation du dépôt de garantie aurait des conséquences catastrophiques pour les locataires du Québec. Des centaines de milliers de ménages, qui vivent dans la précarité financière, n'auront tout simplement pas les moyens d'accumuler le montant demandé par les propriétaires comme dépôt de garantie. Ils seront d'emblée discriminés lors des recherches de logement. Le dépôt de garantie deviendrait, pour eux, un obstacle insurmontable les empêchant d'avoir accès à un logement.

De plus, le dépôt de garantie serait la source d'innombrables conflits entre locataires et propriétaires. Au moment de leur départ, il est évident que de nombreux locataires, qui n'ont rien à se reprocher, peineront à récupérer l'argent mis en dépôt. Des propriétaires trouveront des motifs non valables afin de refuser de restituer aux locataires leur dû. La Régie du logement sera alors embourbée par des milliers de demandes supplémentaires.

Par ailleurs, la Haute-Yamaska est le territoire de la Montérégie-Est affichant la plus grande proportion des ménages (22,4%) consacrant 30% ou plus de leur revenu aux coûts d'habitation. De plus, le revenu moyen par habitant de la Haute-Yamaska est environ 4 000\$ inférieur à celui de la Montérégie. Le dépôt de garantie constituerait un important défi pour de nombreux locataires de notre territoire.

Monsieur Coiteux, nous vous demandons de mettre un terme aux inquiétudes des locataires en affirmant publiquement que votre gouvernement ne légalisera pas le dépôt de garantie.

Bien à vous,

Nicolas Luppens

Coordonnateur du Groupe actions solutions pauvreté (GASP)

Au nom du Groupe actions logement-habitations (GAL-H)

170, rue St-Antoine Nord, local 311
Granby, J2G 5G8
Tél: (450) 378-0990
Fax: (450) 378-5743
gasphauteyamaska@gmail.com

Copie conforme :

Regroupement des comités logement et associations des locataires du Québec
rclalq@rclalq.qc.ca